

**Code d'article** 199.18DM

**Description** ASSIETTES CREUSES

**Catalogue**

**Date de modification**



### Spécifications du produit

Unité de mesure UNITÉ  
Dimensions Ø 21x5,1 CM  
Matériel MÉLAMINE  
Couleur BLANC  
Grammage 175 gr.  
Poids net d'une unité (g) 175,00  
Ligne de produits 'ASAMI WARE'

### Codes

Intrastat 39241000  
ITF14 18420499199181  
EAN13 8420499199184

Signage Triman et Info-Tri



### Colisage

**Paquet** Unités / paquet 12  
Dimensions paquet (cm) 14,17 x 30,87 x 30,55  
Poids paquet (kg) 5,54  
Volume paquet (m<sup>3</sup>) 0,0133634

Signage Triman et Info-Tri



**Carton** Unités / carton 48  
Paquets /carton 4  
Dimensions carton (cm) 22,50 x 49,00 x 48,50  
Poids carton (kg) 22,16  
Volume carton (m<sup>3</sup>) 0,0534713

Signage Triman et Info-Tri



**Palette** Cartons / couche 24  
Cartons / palette 24  
Conditionnement (U base x couches) 24 x 1  
Poids (kg) 555,84  
Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

### Caractéristiques

Recyclable Micro-ondes Four -10°C/+70°C Résist. graisses MÉLAMINE Lave vaisselle



## Conditions d'utilisation

Lave-vaisselle.

## Certificats



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Règlement (UE) n° 10/2011 de la Commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



Le produit possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).



Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).



Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.